



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 13 septembre 2022
PV N. 4

PRESIDENT : M. SISSAOUI Mounir
PRESENTS : MM. LATOUR M — TALABOT F – GAUDY N
EXCUSES : MM HALLOT JF – OSMAN C

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

La commission tient à remercier Mme Garestier Sophie pour son implication et dévouement au sein de la commission lors de la saison 2021- 2022. Merci pour services rendus.

La commission souhaite la bienvenue au nouveau membre, Gaudy Nicolas.

But Eclair : La première période du but éclair a lieu du 12/09/22 au 20/11/22.

Information importante aux clubs : A compter de cette saison 2022-2023, **tous les frais des officiels arbitres seront débités directement sur les comptes des clubs à tous les niveaux de championnat et sur les rencontres de coupe.**

En raison d'un problème de dysfonctionnement sur le paramétrage, survenu le week end du 10 et 11 septembre sur de nombreuses tablettes, il a été décidé de n'amender aucun club qui a fourni des feuilles de match papier. Néanmoins, les clubs ayant envoyé tardivement leurs feuilles de match seront amendés.

DEPARTEMENTAL 2

- **Poule B** : En raison de la programmation de la rencontre en retard du 3^{ème} tour de coupe de France La Roche l'Abeille / JA Isle le 18/09/22, par conséquent **la rencontre prévue le 17/09/22 FC Pays Arédiens / La Roche l'Abeille est reporté à une date ultérieure.**



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

- **Poule A :** En raison de l'indisponibilité du terrain de Nantiat, de la non homologation de son éclairage et de l'impossibilité par le club de Nieul St gence de recevoir, la rencontre prévue le samedi 17 septembre **est reporté à une date ultérieure.**

Coupe de France :

Félicitations aux clubs qualifiés au 4^{ème} Tour. **Tirage au sort le vendredi 16 septembre à 18h30.**

Coupe de Nouvelle Aquitaine :

Félicitations aux clubs qualifiés au 3^{ème} Tour. **Tirage au sort le vendredi 16 septembre à 10h.**

Coupe de la haute Vienne et Challenge des réserves :

- **1^{er} Tour et (J1) : 10 et 11/09/22**
- **2^{ème} Tour et (J2) : 24 et 25/09/22**
- **3^{ème} Tour et (J3) : 5 et 6/11/22**

➤ **Challenge des réserves :**

- **Poule G :** La rencontre **US St léonard de Noblat 2 / US Chateauneuf neuvic 2** du 25/09/22 aura lieu sur le **stade du Breuil à 15h.**
- **Poule A :** Suite au mail reçu le 10/09/22 du club du Vigenal FC notifiant de son forfait, la commission prend note et enregistre le résultat :

➤ **Vigenal FC 2 : 0** (-1 pt) / **SC Verneuil 2 : 3** (3 pts).

Le club du Vigenal FC sera débité de la somme de 48 euros pour son 1^{er} forfait.

- **Poule B :** Suite au mail reçu le 9/09/22 notifiant de son forfait, la commission prend note et enregistre le résultat :

➤ **JS Lafarge 2 : 3** (3 pts) / **Limoges Aurence Roussillon Fc : 0** (- 1 pt).

Le club de Limoges Aurence Roussillon sera débité de la somme de 48 euros pour son 1^{er} forfait.

➤ **COUPE DE LA HAUTE VIENNE :**

La finale de la coupe Haute Vienne aura lieu le Samedi 10 juin 2023 au stade de Beaublanc.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

- La commission prend note du forfait du club de l'Entente Sussacoise et dit le club de Limoges Mayotte qualifié pour le tour suivant.

Le club de l'Entente Sussacoise sera débité de la somme de 50 euros pour son forfait en coupe haute vienne.

La commission a procédé au tirage au sort du 2^{ème} tour de la coupe de la Haute vienne.

Le 1^{er} tour du challenge du district « Marcel Pailler » aura lieu le 6 novembre.

Le Président

SISSAOUI Mounir

Le Secrétaire de séance,

LATOUR Marc